

Newsletter 1 | Janvier 2022

Association des Riverains de Chauvilly



Chers membres de l'Association des Riverains de Chauvilly,

Je vous souhaite une excellente année 2022 et vous présente mes meilleurs vœux de santé et succès pour vous et vos familles. Vous avez été nombreux à faire des dons en fin d'année et nous vous remercions chaleureusement.

Je me réjouis de partager avec vous les derniers développements de notre association et vous remercie de votre soutien.

Camille Lachenal, Président de l'Association des Riverains de Chauvilly

Introduction

Pour rappel, ce projet vise à entreposer 1'800'000 tonnes de déchets de construction sur le site historique de Chauvilly, à Gex, sur une surface de 22 hectares, au cœur de l'agglomération. Le projet a été enregistré par la préfecture au début du mois d'octobre 2021, malgré les actions de nos avocats du cabinet Huglo Lepage, malgré l'envoi de courriers d'opposition de la part de la mairie de Cessy, des membres de notre association et également de Pro Natura (Suisse).

Les dernières actions pour information

Printemps-été 2021 : prise de contact et mise en alerte de nombreux représentants politiques et scientifiques aussi bien en France qu'en Suisse. Participation au Forum des associations de Cessy avec un stand des Riverains de Chauvilly. Travail de scan de tout le dossier en consultation à la préfecture de Bourg-en-Bresse. Parution de plusieurs articles dans « la Voix de l'Ain, le Pays Gessien, le Progrès ». Parution d'un article dans la revue en ligne de l'écologiste Dominique Bourg « la pensée écologique ».



Octobre 2021 : le projet est accepté par la préfecture de Bourg-en-Bresse

Novembre-Décembre 2021 : la mairie de Cessy fait faire des analyses qui révèlent de fortes teneurs en arsenic. Des élus suisses interpellent la Confédération Suisse de crainte d'être touchés par des pollutions dans le lac Léman. L'association des riverains de Chauvilly a posé un recours auprès du Tribunal administratif contre le projet de ISDI de Chauvilly.

Dans un document de 65 pages, les riverains soutenus par le cabinet d'avocat Huglo Lepage ont mis en évidence la très grande sensibilité environnementale du site. En effet, celui-ci est bordé d'espaces naturels remarquables et abrite quelque 66 espèces vivantes protégées. De plus, du fait de sa particularité géologique, la zone a été classée par le service des carrières en protection forte pour la préservation des réserves en eau potable du Pays de Gex.

Ces éléments auraient dû naturellement conduire la préfète de l'Ain, Madame Sarlandie de La Robertie, à demander une étude d'impact complète et à basculer le dossier en procédure d'autorisation comme demandé par les riverains. Cette erreur d'appréciation lourde malgré une communication parfaitement transparente des riverains est favorisée par un dossier d'enregistrement qui minimise largement les enjeux du site.



A ce titre, c'est bien un trafic de 180 camions par jour en moyenne qui est prévu, c'est-à-dire plusieurs centaines par jour, en pointe, compte tenu de la saisonnalité partielle de l'activité. Madame la préfète a confirmé en audience au tribunal qu'une partie des déchets proviendra de la Suisse voisine, augmentant encore le volume de déchets sur le site. Ce type d'installation est normalement prévu en bordure de grands axes routiers, voire en

sortie d'autoroutes, absolument pas en cœur d'agglomération, sur les voies fréquentées par les écoliers. C'est bien tout le Pays de Gex qui est concerné par ce flux de poids lourds à venir.

Alertée sur la présence de pollutions, la commune de Cessy a fait réaliser des analyses en bordure du site sur sa commune. Les analyses révèlent la présence de polluants industriels toxiques et en particulier de fortes doses d'arsenic à proximité des cours d'eau. Le lourd passif environnemental du site, référencé comme pollué par l'Etat, n'est donc pas résorbé. La Commune de Cessy a également fait un recours. Les élus suisses, déjà touchés par les pollutions liées à l'accident de 2018, ont demandé des explications à la confédération suisse.



Plus d'infos utiles :

Pour être au courant des dernières avancées visitez notre site : stopcarrièrechavilly.fr

Pour renouveler votre adhésion en 2022 : bit.ly/adher2022

The English version of the newsletter is available on the website.

Nous réalisons tout cela grâce à vous.

Merci de votre soutien pour notre qualité de vie à tous. Et continuez à nous soutenir !

Parlez-en autour de vous, proposez de nouveaux adhérents ou faites un don via le site internet.